



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

autistes

Question écrite n° 116535

### Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des personnes présentant des troubles du comportement. De nombreux parents ne peuvent que constater la complexité de ces prises en charge, les services du secteur psychiatrique et ceux relevant du secteur médico-éducatif ayant tendance à se « renvoyer » les personnes handicapées. Ainsi, des autistes qui présentent des sur-handicaps de par leurs troubles du comportement se retrouvent exclus des structures éducatives, ce qui débouche soit sur un retour dans les familles, soit sur des hospitalisations en psychiatrie qui perdurent. Il lui demande donc de lui préciser les relations existant entre les différents services, psychiatriques et médico-sociaux, ainsi que les mesures prises en faveur des personnes handicapées qui présentent d'importants troubles du comportement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Ménard](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116535

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 737